



**COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
*du 2 juin 2017***

Pour rappel : notre Association Syndicale Libre est une personne morale, chargée de gérer l'antenne TV et de faire respecter le cahier des charges du quartier. Les cotisations des propriétaires constituent le budget.

L'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre du Moulin de la Droue s'est tenue le vendredi 2 juin 2017 dans la salle polyvalente de l'école Saint-Hubert.

Le quartier compte 66 foyers :

- 24 foyers étaient présents.
- 7 foyers avaient donné leur pouvoir.
- i.e. 31/66 (47%) foyers présentés et représentés.

Le bureau de l'ASLMD est composé de

M. MZOUGH, Président
Mme HOBBS, Vice-Présidente
Mme FARRAY, Chargée du secrétariat
M. BADIÉ, Trésorier
M. COUTELLE, Référent antenne
Mme REGNARD Chargée de la gestion de l'événementiel

La séance est ouverte par le Président à 20h45.

ORDRE DU JOUR

1. Projets

Agrandissement (M. Roux et Mme Bruneau) et Véranda (M. et Mme Maltret)

2. Actualités dans notre quartier et activités de l'association

(urbanisme/voirie, antenne collective, festivités)

3. Sécurité quartier

4. Site internet

5. Bureau

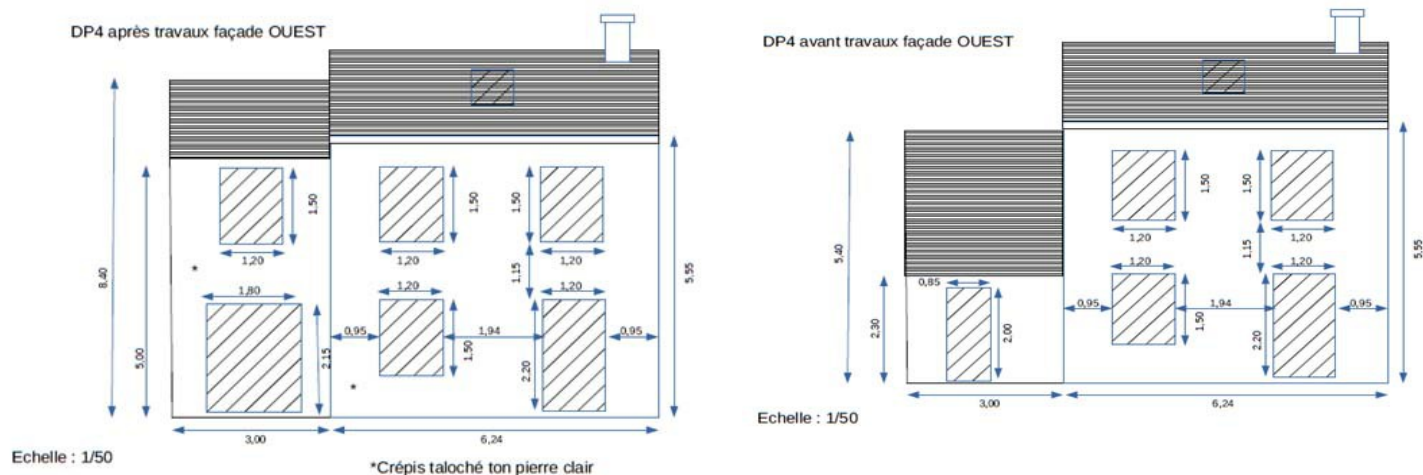
6. Réponses aux questions diverses

7. État financier des comptes de l'ASLMD au 2 juin 2017

1- Projets

1.1- Agrandissement de M. et Mme Roux Bruneau

Ci-dessous le projet de sur-élévation du garage



L'article treizième du cahier des charges indique que toute modification de l'aspect extérieur ne peut être réalisé qu'avec l'approbation de l'ASLMD et de la Mairie. C'est l'objet ce point.

En particulier, l'harmonie constitue la règle fondamentale du cahier des charges.

Ainsi M. Roux présente son projet (Cf. photos du projet « avant » et « après ») et indique qu'il utilisera le même crépi, même type de tuile, ...

L'ensemble des propriétaires présents et représentés n'émettent pas d'objection et autorisent le projet de M. Roux et Mme Bruneau sous réserve de l'approbation des services d'urbanisme de la Mairie.

Information post-assemblée : M. et Mme Roux indique qu'ils ont reçu l'approbation de la Mairie.

1.2- Projet de véranda de M. et Mme Maltret

M. Maltret indique qu'il abandonne son projet au vue des contraintes du cahier des charges de l'ASLMD. En effet, l'article seizième du cahier des charges indique que s'agissant des espaces non construits à l'usage privatif, il est interdit d'édifier aucune construction additionnelle (...).

L'assemblée générale prend acte de l'abandon du projet par M. et Mme Maltret néanmoins le bureau de l'ASLMD les remercie vivement d'avoir échangé avec leurs voisins et le bureau.

2. Actualités dans notre quartier et activités de l'association

2.1 Voiries



- **La vitesse excessive rue Marcel Pagnol et rue Edouard Herriot** est un danger pour les piétons en particulier pour les enfants. Le danger est accentué par la configuration des deux rues Marcel Pagnol et Edouard Herriot en angle droit donc sans visibilité. Certaines voitures prennent même la « corde ».

L'installation d'un panneau signalisation « zone 30 » rue Marcel Pagnol ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet.

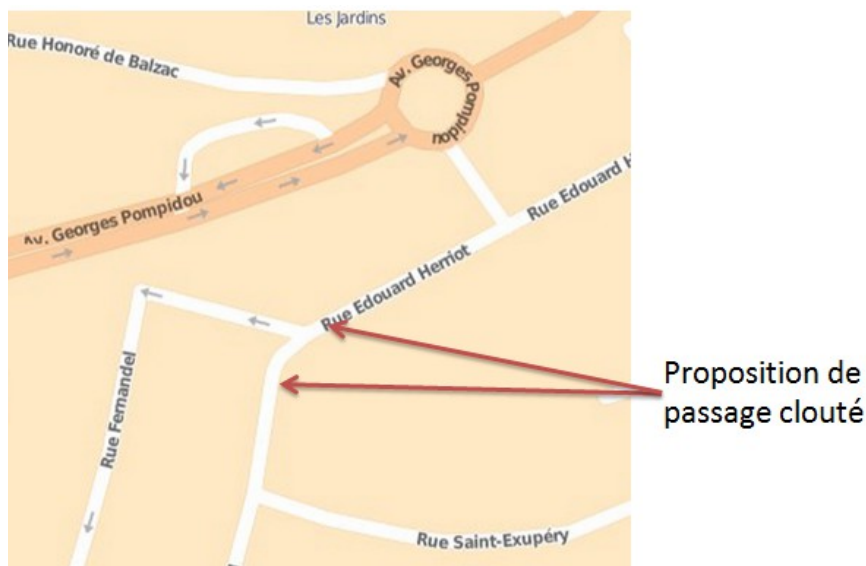
- **Intersection rue Saint-Exupéry et rue Marcel Pagnol.**

Certains propriétaires ont eu l'idée

- d'ajouter un passage piéton car beaucoup de piétons traversent au niveau de l'intersection avec la rue Fernandel. Il s'agit d'habitants rejoignant le centre-ville, la gare, les écoles, le stade du Vieux Moulin, ...

- d'ajouter un dispositif de panneau électronique avec un smiley en fonction de la vitesse.

Le bureau de l'ASLMD a sollicité la mairie pour trouver une solution et transmis ces propositions.



- **Virage rue Edouard Herriot**

La rue Edouard Herriot est une rue avec un virage. Au niveau du virage, des voitures sont stationnées et diminuent la visibilité.

Des propriétaires proposent l'idée d'ajouter un potelet pour empêcher les voitures de stationner, il s'agit de supprimer une seule place de « parking ».

- **Feu tricolore devant l'école maternelle Les Jardins**

Le feu tricolore devant l'école maternelle Les Jardins n'est souvent pas respecté malgré un passage régulier d'enfants et de leurs parents.



Suite à la sollicitation de l'ASLMD, des agents municipaux sont intervenus plusieurs fois. Nous profitons pour remercier la police municipale. Néanmoins, leur intervention n'est pas assez fréquente. L'ASLMD sollicite de nouveau la Mairie à ce sujet.

- **Circulation rue Vincent Auriol.**

Le danger est à la sortie de la rue Vincent Auriol, au croisement avec la piste cyclable : les vélos n'ont pas forcément conscience qu'il y a une sortie de voitures.

Un propriétaire nous ayant signalé ce danger, a proposé l'installation d'un miroir qui pourrait permettre de voir les vélos avant de rejoindre la rue Pompidou.

Le bureau de l'ASLMD a sollicité la Mairie et transmettra cette dernière proposition.

- **Stationnement**

Le parking devant les écoles Saint Hubert/Les jardins est en zone verte. Pendant les vacances scolaires les habitants constatent souvent que le parking est « vide ». Afin d'éviter un stationnement sauvage dans le quartier, l'association a demandé à la mairie s'il était possible de lever ce dispositif pendant les vacances scolaires et le week-end.

Réfection

- Rue Edouard Herriot : une rambarde métallique et le bitume ont été endommagés.
- Rue Saint Exupéry : la protection du boîtier et le bitume ont été abîmés.

Une demande a été faite pour réparer ces dégâts.



Certains propriétaires ont constaté que des personnes « jouent » avec les boîtiers. Il est possible d'apposer des stickers pour indiquer que ces boîtiers peuvent être dangereux.

- **Accès stade du vieux moulin**

Afin de créer une circulation piétonne sécurisée, la première phase de création de nouveaux trottoirs le long du stade du Vieux Moulin a été effectuée au 1er trimestre 2015. Pour le moment, nous n'avons pas de date définie, par la Mairie, pour la réalisation de la dernière phase de travaux.

- **Chantier de la Piscine Olympique Des Fontaines**

Les travaux de la piscine ont débuté. Certains propriétaires ont eu la visite d'experts pour effectuer un état des lieux avant travaux.

Des propriétaires se plaignent du bruit dû à la proximité des travaux de certaines maisons de notre association.

Post-assemblée : Afin de regrouper les demandes, les propriétaires qui le souhaitent peuvent transmettre les désagréments ou les dégâts qu'ils constatent à M. Coutelle, membre du bureau. Il est en contact avec la communauté de commune RT78, Responsable des travaux de la piscine.

- **Bois des cheminots**

Cet espace boisé est régulièrement entretenu (taille, élagage, propreté des lieux). Comme chaque année, l'ASLMD a demandé aux services techniques d'intervenir pour démoustiquer le point d'eau situé dans le bois.

2.2 Antenne collective

Un nouveau prestataire a été trouvé enfin !



Le bureau remercie les propriétaires qui ont permis de trouver ce prestataire.

Le 27 janvier 2017, M. Darthenucq de la société MORECOM est intervenu pour la pose d'un filtre.

Nous rappelons que seules les interventions sur les parties communes peuvent être prises en charge par l'ASLMD.

Les interventions sur le réseau domestique, (pour certains un réseau qui date de la construction des maisons) ne sont pas à la charge de l'ASLMD mais les propriétaires peuvent solliciter le même prestataire.

La porte d'accès à l'antenne collective est de plus en plus difficile à ouvrir. Le bureau va étudier la question en établissant un devis soit de réparation ou de remplacement de la porte. Le bureau de l'ASLMD remercie les voisins qui entretiennent le terrain de l'antenne.

2.3 Festivités du quartier

- Fête de l'association



Le prochain pique-nique aura lieu le dimanche 17 septembre 2017, après la rentrée des classes, à partir de midi, au niveau de la placette de la rue Saint Exupéry.

Comme d'habitude, cette organisation ne coûtera rien à l'association puisque le buffet proposé est constitué des plats et spécialités de chacun tandis que la logistique est prise en charge les membres du bureau.

L'association remercie tous les participants qui contribuent au succès de cette animation.

3- Sécurité quartier

Le bureau de l'ASLMD profite de l'assemblée générale pour renouveler les conseils de vigilance en lien avec la sécurité du quartier et demande à chacun de faire preuve de solidarité. Aussi, dès que quelqu'un a connaissance d'un évènement, il peut le faire savoir à l'un des membres du bureau qui pourra faire suivre l'information au plus grand nombre grâce aux adresses e-mails que vous avez bien voulu nous confier.

Concernant votre logement, il est recommandé de :

- Fermer les volets pendant vos absences. Si vous le souhaitez, vous pouvez également installer une alarme dont la simple vue est souvent dissuasive.

- Prévenir les voisins en cas d'absence prolongée pour qu'ils gardent un œil sur votre maison, leur laisser vos coordonnées, et, si cela est possible leur demander de vider votre boîte aux lettres.

Une des méthodes de cambriolage consiste à laisser dépasser des papiers de la boîte aux lettres et s'ils ne sont pas retirés de la boîte, cela indique l'absence des propriétaires. Nous vous encourageons donc à vider régulièrement votre boîte aux lettres ou à demander à vos voisins de le faire.

Prévenir la Police en cas d'absence prolongée. Vous pouvez également aller au commissariat pour le contrat/opération « Tranquillité Absences » en période de vacances scolaires. La police organisera des rondes pour surveiller votre maison. La mise en place de l'OTA (Opération Tranquillité Absences) peut se faire via internet.

Le lien est accessible depuis le site de la mairie : Cadre de vie> Sécurité publique>Prévention>Voir aussi : Opération Tranquillité Absences. Accédez directement au site : <http://www.rambouillet.fr/operation-tranquillite-absences.html>

Vous pouvez retrouver un retour d'expérience d'une habitante de notre quartier :

<https://monblogdequartier.com/2015/06/27/operation-tranquillite-vacances/>

Concernant votre quartier

Nous vous invitons à :

- Garder un œil sur les maisons de vos voisins
- Contacter la police en composant le 17 si vous voyez quelque chose d'anormal, de suspect.

Vous veillez sur le quartier et, réciproquement, le quartier veillera sur votre habitation.

Pour rappel, à la suite des nombreux cambriolages qui avaient pris place à Rambouillet en 2011-2012, la mairie et la police avaient organisé plusieurs réunions et distribué, à l'issue, la brochure « Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! ». Cf. Annexes

4- **Communication externe : site internet de l'ASLMD**

L'association dispose depuis 2014 d'un site Internet de présentation de notre quartier qui permettra aux futurs acquéreurs qui cherchent à s'installer à Rambouillet de découvrir notre situation privilégiée grâce à sa proximité des transports, des commerces et surtout des écoles. Le site est référencé sur la page d'accueil de la mairie pour plus de visibilité.

Le site rend également visibles les activités de l'association et met à disposition de chacun les documents collectifs (comptes-rendus des assemblées générales, statuts, cahier des charges...)

Pour le consulter : <http://aslmd-rambouillet.wix.com/aslmd-rambouillet>

N'hésitez pas à nous fournir des photos, des sujets, afin d'énrichir le site, de le faire vivre et de rendre notre quartier toujours plus attrayant.

5- **Bureau**



Nous sommes heureux d'accueillir M. Romain Millet qui sera notre référent juridique.

6- **Questions diverses**



Un propriétaire pose la question du rôle stricto sensu de l'association par rapport à ses différentes interventions.

Le rôle inscrit dans les statuts de l'ASLMD est de rappeler à tout propriétaire que le cahier des charges lui est opposable en tant que membre de droit de l'association.

Ce cahier des charges a été remis au propriétaire par le notaire lors de son achat immobilier.

L'association a la charge de la gestion de l'antenne collective. Pour cela, un budget constitué des cotisations de 25 euros par an est nécessaire. La non-utilisation de l'antenne collective ne dispense pas du paiement de la cotisation.

Nous rappelons que lors d'une éventuelle vente, le prix de la vente est net de toute dette envers l'association. La dette est recouvrée par le notaire.

Néanmoins le rôle de l'association a été étendu depuis plusieurs années en termes

- de transmissions des questions (doléances des propriétaires) auprès de la mairie, le but est d'avoir un seul point d'entrée et de regrouper les questions.
- d'organiser la fête des voisins (au printemps) et du quartier (à la rentrée des classes) : lien de voisinage, liens intergénérationnel, liens entre les enfants,
- de diffuser les actualités du quartier

Ces interventions ne font en aucun cas appel au budget de l'ASLMD conformément à ses statuts.

Nous rappelons que les membres du bureau ne sont pas professionnels et interviennent bénévolement et répondent aux sollicitations des voisins dans la mesure du possible.

7- Etat financier des comptes de l'ASLMD

- ✓ Présentation des comptes et vote du quitus



M. Badier, trésorier, présente les comptes de l'association :

Au 2 juin 2017, le solde est de 663,64€ sur le compte courant et 3 689,73€ sur le livret.

L'assemblée vote le quitus à l'unanimité.

✓ Cotisation

La cotisation reste à 25 €.

Les membres de l'association sont bénévoles et œuvrent pour le bien de tous. Nous vous remercions donc de **payer votre cotisation de 25 € impérativement avant le 30 septembre 2017** afin d'éviter les séances de relance pour les cotisations impayées.

8- Composition du bureau

Nous avons accueilli de nouveaux membres dans le bureau qui ont été élus au bureau. Il se compose donc des membres suivants :

- | | | |
|--|-----------------------|----------------|
| • M. Mzoughi, Président, délégué à l'antenne | 7 rue Marcel Pagnol, | 06 63 27 07 75 |
| • Mme Hobbes, Vice-Présidente | 11 rue Marcel Pagnol, | 06 88 31 77 85 |
| • M. Badier, Trésorier | 12 rue Saint-Exupéry, | 01 30 88 69 71 |

• M. Coutelle, Délégué à l'antenne	23 rue Saint-Exupéry,	06 50 59 62 96
• Mme Farray, Secrétaire	6 rue Saint-Exupéry,	06 63 09 07 74
• Mme Regnard, Gestion des événements	22 rue Saint-Exupéry,	06 19 94 90 33
• M. Millet, Référent juridique	49 rue Edouard Herriot	06 75 75 94 82

Adresse internet de l'ASLMD : **aslmd.rambouillet@gmail.com**

Si vous souhaitez recevoir rapidement les informations de l'association, n'hésitez pas à communiquer votre adresse e-mail.

La séance est levée à 23h00

Contactez le bureau de l'association :

- Si vous ne connaissez pas vos voisins et vous souhaitez faire leur connaissance
- Si vous souhaitez organiser des actions

Le bureau de l'ASLMD
Bien cordialement,